



# Club consolidation des coopératives agricoles

## La Lettre #3

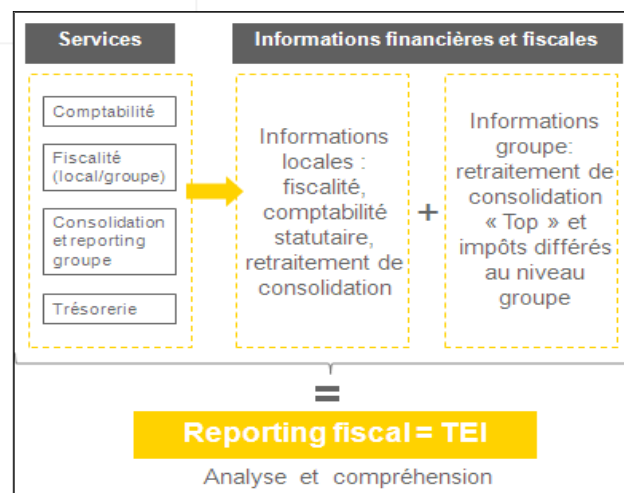
Le Club consolidation des coopératives agricoles a pour objectif de créer une communauté d'échange et de réflexion entre professionnels de la consolidation sur les bonnes pratiques en termes de consolidation et les problématiques rencontrées au quotidien. Il se réunit 2 à 3 fois par an, pour débattre autour des thèmes choisis par les membres eux-mêmes.

En voici quelques extraits...

### A l'ordre du jour du Club du 28 novembre 2013 : Le reporting fiscal

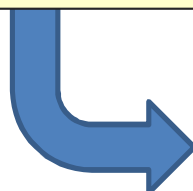
Après une présentation très appréciée de l'organisation de la consolidation chez l'un des membres l'accent est mis sur les enjeux d'un véritable reporting fiscal dans un groupe. Un débat s'instaure entre les participants notamment autour de trois thèmes essentiels :

- La maîtrise de l'information au niveau des filiales étrangères,
- La preuve d'impôt ou Tax Proof par entités, par pays puis globalement,
- La justification de l'activation des déficits par un business plan « fiscal »



TEI : Taux effectif d'impôt

### Les étapes de la mise en place d'un reporting fiscal





# Club consolidation des coopératives agricoles La Lettre #3

Également à l'ordre du jour de ce Club :  
Le CICE

## Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

- En faveur des entreprises IR ou IS soumises à un régime réel d'imposition
- Calculé à raison des rémunérations à 2,5 fois le SMIC
- Taux fixé à 4 % pour 2013 et à 6 % les années suivantes
- Imputable sur l'IR ou l'IS

Quel taux de répartition retenir pour l'affectation des salariés afin de procéder au calcul du CICE ?  
Peut-on espérer que la Commission Européenne accorde ce crédit d'impôt sur la totalité de la masse salariale ?

Clôture le 30/6	1/7/N-1 au 31/12/N-1	1/1/N au 30/6/N	1/7/N au 31/12/N	1/1/N+1 au 30/6/N+1
Taux TNA	A%		B%	
CICE au 31/12		Salaires servant de base au calcul		
Imputation du CICE sur l'IS				IS 30/6/N+1 - CICE

La CNCC a conclu qu'un produit à recevoir au titre du CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes aussi bien en norme française qu'en IFRS.

**Le prochain Club aura lieu le 20 mai 2014 à Paris,  
sur le thème « Gestion de la sécurité, veille fraude »**

### Vos contacts

Philippe Fourquet – Associé Audit – 06 08 74 67 74 – [philippe.fourquet@fr.ey.com](mailto:philippe.fourquet@fr.ey.com)

Pierre Laborde – Associé – 06 80 75 76 17 – [pierre.laborde@montiel-laborde.fr](mailto:pierre.laborde@montiel-laborde.fr)

Julien du Boisguéheneuc – Senior Manager Audit – 06 74 89 04 82 – [julien.du.boisgueheneuc@fr.ey.com](mailto:julien.du.boisgueheneuc@fr.ey.com)

Louis-Alexis Leclercq – Manager Audit – 06 80 05 30 66 – [louis-alexis.leclercq@fr.ey.com](mailto:louis-alexis.leclercq@fr.ey.com)